

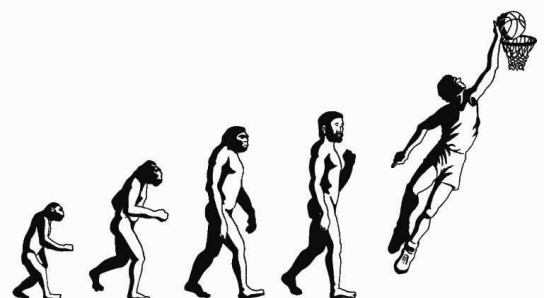
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

EXCELLENCE MASCULINE

- 1- 12 associations - Poule unique - Rencontres Aller et Retour.
- 2- Une association ne peut y être représentée que par une seule équipe.
- 3- La charte de l'arbitrage sera appliquée en fin de saison, le classement final tiendra compte des pénalités.
- 4- Après application de la charte de l'arbitrage, 2 équipes ou plus à égalité de points seront classées en fonction du point avéré particulier entre ces équipes.
- 5- L'association classée première à l'issue du championnat est déclarée "Championne de l'Essonne d'excellence".
- 6- Les deux équipes classées en tête accèdent au championnat Régional Honneur de la saison suivante.
- 7- L'équipe classée 12^{ème} descend en Promotion d'Excellence Départementale la saison suivante.
D'autres équipes peuvent également descendre suivant le classement du championnat régional.
- 8- L'équipe déclarant, ou étant déclarée "forfait général" descend automatiquement en Honneur la saison suivante.
- 9- Horaire officiel : le Samedi à 20h30.

EXCELLENCE FEMININE

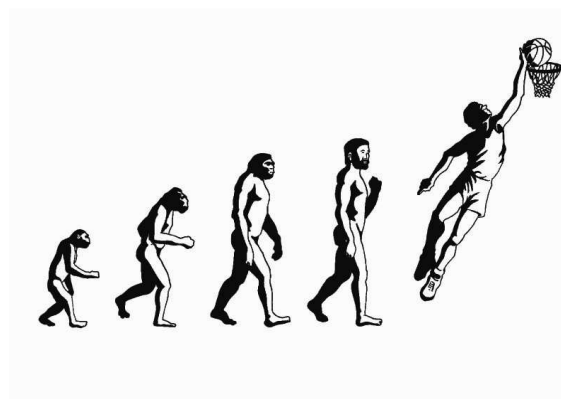
1. 10 associations - Poule unique - Rencontres Aller et Retour.
2. Une association ne peut y être représentée que par une seule équipe.
3. La charte de l'arbitrage sera appliquée en fin de saison, le classement final tiendra compte des pénalités.
4. Après application de la charte de l'arbitrage, 2 équipes ou plus à égalité de points seront classées en fonction du point avéré particulier entre ces équipes.



5. L'association classée première à l'issue du championnat est déclarée "Championne de l'Essonne d'excellence".
6. L'équipe classée en tête accède au championnat Régional Promotion d'Excellence pour la saison suivante.
7. L'équipe classée 10ème descend en Honneur Départemental la saison suivante. D'autres équipes peuvent également descendre suivant le classement du championnat régional.
8. L'équipe déclarant, ou étant déclarée "forfait général" descend automatiquement en 1ère Division la saison suivante.
9. Horaire officiel : le Dimanche à 15h30.

PROMOTION D'EXCELLENCE MASCULINE

1. 12 associations, - Poule unique – Rencontres aller-retour.
2. Une association ne peut y être représentée que par une seule équipe.
3. La charte de l'arbitrage sera appliquée en fin de saison, le classement final tiendra compte des pénalités.
4. Après application de la charte de l'arbitrage, 2 équipes ou plus à égalité de points seront classées en fonction du point avéré particulier entre ces équipes.
5. Les 3 équipes classées en tête accèdent à l'Excellence.
6. Les équipes classées 11ème et 12ème descendent en Honneur la saison suivante. D'autres équipes peuvent également descendre suivant le classement du championnat régional.
7. L'équipe déclarant, ou étant déclarée "forfait général" descend automatiquement en 1ère Division la saison suivante.
8. Horaire officiel : le samedi 20 h 30.



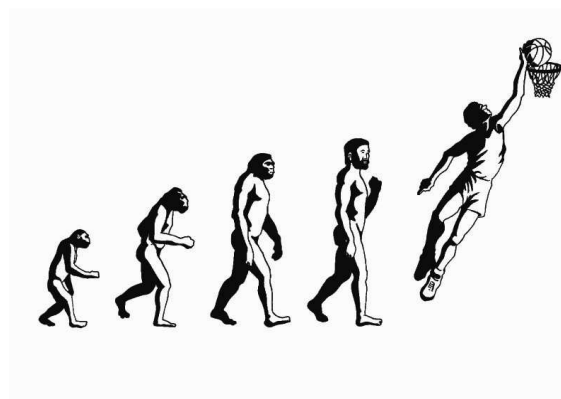
HONNEUR MASCULIN

1. 20 associations - 2 Poules de 10. Rencontres aller-retour.
2. Une association ne peut y être représentée que par une seule équipe.
3. Dans chaque poule, les 2 équipes classées en tête accèdent à la Promo d'Excellence Départementale.
4. Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de chaque poule descendent en Première Division la saison suivante, d'autres équipes peuvent également descendre suivant le classement régional. Les descentes supplémentaires se feront au nombre de victoires/défaites puis, si nécessaire, au quotient attaque/défense.
5. L'équipe déclarant ou étant déclarée "Forfait général" descend automatiquement en 1^{ère} division la saison suivante et ne pourra pas remonter à l'issue de la saison suivante.
6. Horaire officiel à déterminer en début de saison.

	SAMEDI		DIMANCHE			
	18h00	20h30	11h30	13h30	15h30	17h30
HDM		NON			Sur Dossier	

HONNEUR FEMININ

- 1- 10 associations - Poule unique - Rencontres Aller et Retour.
- 2- Une association ne peut y être représentée que par une seule équipe.
- 3- Les deux équipes classées en tête accèdent au championnat Excellence de la saison suivante.
- 4- L'équipe classée 10^{ème} descend en Première Division la saison suivante. D'autres équipes peuvent également descendre suivant le classement du championnat régional.



- 5- L'équipe déclarant, ou étant déclarée "forfait général" descend automatiquement en 1ère Division la saison suivante.
- 6- L'équipe rétrogradée pour "forfait général" ne pourra pas remonter à l'issue de la saison suivante.
- 7- Horaire officiel :
 - ❖ Dimanche entre 13 h 30 et 17 h 30 ou 10 h 00 et 12 h 00.
 - ❖ Samedi entre 17 h 30 et 20 h 30.

PREMIERE DIVISION MASCULINE 2010 - 2011

1. 24 associations – 3 poules de 8 – rencontres Aller-Retour.
2. Une association peut être représentée par 1 ou 2 équipes et dans ce cas, les 2 équipes doivent être personnalisées.
3. Dans chaque poule, les 2 équipes classées en tête accèdent à l'Honneur Départemental la saison suivante.
4. l'équipe déclarée "Forfait général" ne pourra pas remonter la saison suivante.
5. Horaire des rencontres, heure de début des matchs :
 - ❖ Samedi entre 17 h 30 et 20 h 30.
 - ❖ Dimanche entre 13 h 30 et 17 h 30 ou 10 h 00 et 12 h 00.
6. Convocation des équipes. Voir les Règlements sportifs (ART 36).

PREMIERE DIVISION FEMININE 2010 - 2011

1. 10 associations – poule unique.
2. Les 2 équipes classées en tête de chaque poule accéderont à l'Honneur la saison suivante
3. l'équipe déclarée "Forfait général" ne pourra pas remonter à l'issue de la saison suivante.
4. Horaire des rencontres, heure de début des matchs :
 - 🇫🇷 Samedi entre 17 h 30 et 20 h 30
 - 🇫🇷 Dimanche entre 13 h 30 et 17 h 30 ou 10 h 00 et 12 h 00.
5. Convocation des équipes. Voir les Règlements sportifs (ART 36).

